

SAINT GEORGES CLUB

RELAIS DE CULTURE ET D'AMITIE



CONCOURS de la NOUVELLE

- RÈGLEMENT -

ARTICLE 1 Le concours de la Nouvelle du Saint Georges Club est ouvert à toute personne écrivant en langue française, sans limite d'âge ou de nationalité. Il est organisé par le Saint Georges Club de Saintes (Association Loi 1901). L'inscription est gratuite.

ARTICLE 2 L'oeuvre présentée devra être originale, inédite et porter un titre différent du thème retenu. Le texte devra être du genre de la Nouvelle, il devra comporter au maximum 8000 signes, (3 à 4 feuillets A4).

ARTICLE 3 Chaque Nouvelle , avec son titre , sera présentée en 2 exemplaires obligatoirement informatisés sous Word et paginés, accompagnée d'une feuille d'identification avec nom , prénom, adresse postale de l'auteur , son adresse électronique , son numéro de téléphone . Les textes seront anonymisés avant présentation au jury.

ARTICLE 4 Le jury sera composé de 5 personnes et des 3 lauréats du concours précédent (s'ils le souhaitent).
Le jury sera souverain .

ARTICLE 5 Les manuscrits seront adressés à : Concours de la Nouvelle Relais du Bois Saint Georges 132 Cours Genet, Le Pinier, 17100 SAINTES
Ils devront parvenir impérativement avant le 31 janvier 2021. Les manuscrits ne seront pas restitués.